

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 OCTOBRE 2010**

Délibération
n° 2010.10.104.B

**Médiathèque
d'agglomération -
Equipement de
documents - Lot n°1 :
"prestation de service
de reliure et
d'équipements de
documents" :
avenant n°1**

LE SEPT OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie d'Angoulême, Salon de la Tranchade suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **1^{er} octobre 2010**

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRAND

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Michel GERMANEAU

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / MÉDIATHÈQUE	Rapporteur : Madame GODICHAUD
---	--------------------------------------

MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION - EQUIPEMENT DE DOCUMENTS - LOT N°1 : "PRESTATION DE SERVICE DE RELIURE ET D'EQUIPEMENTS DE DOCUMENTS" : AVENANT N°1

Par délibération n°127 B du 11 décembre 2008, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une procédure pour l'équipement des documents de la médiathèque d'agglomération découpée en 2 lots.

Le lot n°1 « Prestation de reliures et d'équipement de documents » a été confié à la Librairie BIBLIOTHECA (GIE LIBRAIRIE PRIVAT) 14 rue Serpente 75006 PARIS.

Considérant qu'il est utile d'ajouter une prestation technique « de traitement de reliure et d'équipement de documents »,

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 22 septembre 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°1 « prestation de service de reliure et d'équipement de documents » confié à la librairie BIBLIOTHECA (GIE LIBRAIRIES PRIVAT), ayant pour objet la réalisation d'une prestation technique supplémentaire à la suite d'une demande des services de la future médiathèque, indiquée ci-après :

- Plastification coffret digipack ou livre
(plastification souple du coffret cartonné).....4,75 € HT
- Découpe boîtier et insertion sur digipack puis plastification5,03 € HT

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2188 - rubrique 321 – opération 9804 – AP n°2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 12 octobre 2010	Affiché le : 12 octobre 2010